

L'éolien en bref

Le bilan Carbone

L'énergie éolienne contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, car son processus de production électrique ne génère ni déchet ni gaz à effet de serre.

En prenant en compte l'ensemble du cycle de vie d'un parc éolien, les phases de fabrication des éoliennes, de construction du parc éolien, ainsi que les phases de maintenance génèrent du CO₂.

Selon le mode de calcul utilisé, il faut entre 2,4 et 9 mois d'exploitation pour compenser la production de CO₂ qui a lieu avant la mise en service du parc éolien. Les 20 ans d'exploitation suivants conduisent donc à un bilan carbone positif permettant de compenser d'autres émissions de CO₂.

Les retombées pour le territoire

Les retombées fiscales estimées seront environ de 15 000 € / MW / an pour les collectivités locales dont 11 000 € / MW / an pour le bloc communal (communes et communauté de communes).

Pour rappel : en 2023, l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) s'élève à 8 160 € / MW / an.

La production

Selon le panorama de l'électricité renouvelable 2022 de RTE, la production éolienne atteint **36,8 TWh sur l'année 2021**. La même année, la production éolienne a représenté 7,8 % de la consommation nationale d'électricité.

Vos contacts chez Volkswind France

Delphine DELATTRE
Chargée d'Affaires
Tel. : 06.74.98.54.05
delphine.delattre@volkswind.com

L'éolien finance en partie le bouclier tarifaire pour l'électricité

Depuis presque 20 ans, les énergies renouvelables étaient accompagnées dans leur développement par l'Etat.

Avec l'augmentation continue des prix de l'énergie, les énergies renouvelables vont rembourser l'Etat et rapporter des milliards d'euros aux finances publiques. La filière éolienne terrestre va ainsi rapporter à elle seule 21,7 milliards d'euros en 2022 et 2023. La filière éolienne devient aujourd'hui une rente qui contribue à financer les mesures de protection des consommateurs.

L'énergie éolienne est une énergie renouvelable donc propre et inépuisable.

Par conséquent, elle ne nécessite aucun carburant, ne crée pas de gaz à effet de serre et ne produit pas de déchets dangereux.

L'éolien, une filière dynamique et créatrice d'emplois

En France, le montant des investissements et le nombre d'emplois dans l'éolien ne cessent d'augmenter : Au 31 décembre 2021, **25 500 emplois directs et indirects** recensés sur la chaîne de valeur, soit une augmentation de 13% par rapport à 2020. Ces emplois s'appuient sur plus de **900 sociétés actives** réparties sur l'ensemble du territoire.

Charline CHARTON MAURIN
Cheffe de projets
Tel. : 02.47.54.27.44
charline.charton@volkswind.com

N°1 Mai 2023

Lettre d'information

Projet de renouvellement et d'extension du parc éolien de Val de Noye



Edito

Volkswind France a le plaisir de vous faire parvenir un bulletin d'information sur le projet de renouvellement et d'extension du parc éolien de Val de Noye que la société développe sur les communes de Sourdon, Chirmont, Thory, Louvrechy et Grivesnes.

C'est l'occasion de présenter l'entreprise et ses compétences, les avantages de l'énergie éolienne. De vous donner les tout premiers éléments d'information relatifs à ce projet.

Présentation de la société

Volkswind France est une société spécialisée dans l'éolien terrestre. De par la diversité de ses savoir-faire et compétences, Volkswind France présente l'avantage d'être l'interlocuteur unique des collectivités publiques et partenaires privés pendant toute la durée de vie des projets éoliens : de la réalisation des études jusqu'à l'exploitation, en passant par la conception et la construction des parcs.

Créée en 2001, la société Volkswind France, dont le siège social est situé à Paris, possède des antennes régionales à Amiens, Limoges, Tours et Montpellier pour être au plus près de ses interlocuteurs et partenaires.

Découvrir le projet : journées d'information pour les habitants

Une exposition de présentation du projet, en libre accès, est organisée à la petite salle des fêtes de Sourdon place de l'église **du mardi 9 mai au vendredi 12 mai 2023 de 16h à 18h**.

Une journée d'information aura également lieu **le samedi 13 mai 2023 de 10h à 12h et de 14h30 à 18h sur le parc éolien (voir plan à l'intérieur du bulletin)**. Journée pendant laquelle vous pourrez venir rencontrer l'équipe Volkswind, poser toutes vos questions et proposer vos idées sur les mesures d'accompagnements. Un atelier de fabrication d'éolienne en papier accueillera vos enfants.

Le parc éolien de Val de Noye

Le parc éolien de Val de Noye a été mis en service en 2009. Il appartient à Volkswind France. La maintenance et l'exploitation sont réalisées par les équipes de Volkswind Service France. Le parc compte 12 éoliennes Siemens SWT93 - d'une puissance de 2,3 MW chacune et d'une hauteur totale de 126,5 m. Les éoliennes sont réparties ainsi sur votre territoire : 2 sur la commune de Chirmont, 3 sur Sourdon, 3 sur Louvrechy et 4 sur Thory.

Zoom sur le renouvellement et l'extension du parc éolien de Val de Noye

Le renouvellement et l'extension du parc éolien de Val de Noye sont envisagés par Volkswind France sur les communes de Chirmont, Sourdon, Louvrechy, Thory et Grivesnes. Afin d'étudier la possibilité d'étendre le parc éolien, les conseils municipaux de Grivesnes, Chirmont, Sourdon, Thory et Louvrechy ont respectivement délibérés favorablement pour ce projet les 9 mai, 5 octobre, 6 octobre, 25 octobre 2022 et le 11 avril 2023.

Les prochaines grandes étapes du projet de renouvellement et d'extension du parc éolien de Val de Noye :

- Exposition publique du 9 au 13 mai 2023 avec une permanence le 13 mai.

Présentation du projet

Le projet de renouvellement et d'extension du parc éolien de Val de Noye se situe sur des parcelles agricoles des communes de Thory, Sourdon, Chirmont, Louvrechy et Grivesnes.

La zone d'étude a été définie par les diverses contraintes présentes : les distances à respecter vis-à-vis des habitations, les réseaux de gaz, les lignes électriques haute tension, les zones boisées et toutes les infrastructures connues sur le territoire. C'est une fois que toutes ces contraintes sont superposées que le « site potentiel » est défini. Ce site potentiel est présenté sur la carte ci-contre.

Le choix de l'implantation et du type de machine (comprenant la hauteur) est réalisé grâce à une étude précise et poussée des différentes possibilités. Cette étude, appelée « Analyse des variantes », aborde plusieurs thématiques comme l'insertion paysagère, les sensibilités écologiques, le facteur foncier et les contraintes techniques.

Les études nécessaires au projet éolien

Les études acoustique, écologique et paysagère liées au développement du projet sont menées conjointement par des **bureaux d'études experts indépendants**. Ces différentes études sont en cours de réalisation.

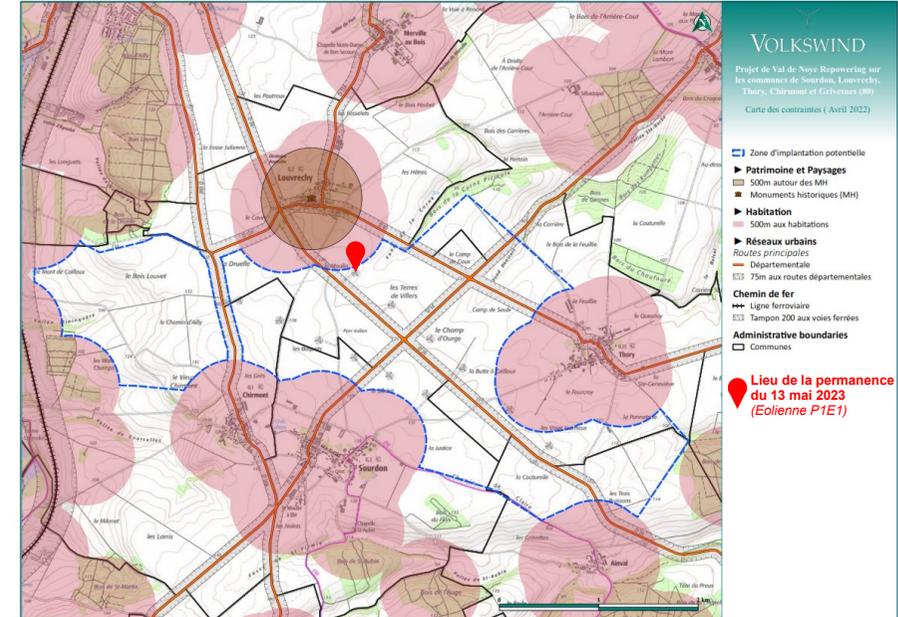
Les études naturalistes sont réalisées pendant 12 mois pour recenser toute la flore et la faune sur un cycle biologique complet.

Concernant l'étude du paysage, des prises de vue sont effectuées au niveau de tous les points sensibles du paysage (patrimoine historique, bourgs proches, voies de circulations, ...).

Une étude acoustique permettra de valider le respect des seuils réglementaires de jour comme de nuit sur l'ensemble des habitations proches de la zone de projet.

Volkswind France en quelques chiffres

22 ans d'existence	61 parcs construits
389 éoliennes construites	1005 MW construits
663 300 tonnes de CO2 évités / an	152 MW en construction



Démantèlement du parc existant

